



PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION Partie I

Fédération française de football de table sport



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE SPORT
2, rue MoriceauThébault - 44300 Nantes

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE SPORT

Historique de la dénomination

- 10 mars 1980, création sous le nom d'Association Française de Subbuteo - AFS
- 1983, changement de dénomination en Association Française de Football de Table-Subbuteo - AFFTS
- 1986, 2^{ème} changement de dénomination en Fédération Française de Football de Table - FFFT
- 2012, 3^{ème} changement de dénomination en Fédération Française de Football de Table Sport – 3FTS



La 3 FTS est membre de **Fédération Internationale de Sport Football de Table – FISTF**



SIÈGE SOCIAL
2, rue MoriceauThébault
44300 NANTES
federation@ffft-france.fr

Les chèques et mandats doivent être libellés à l'ordre de la FFFTS uniquement et adressés au siège fédéral.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE SPORT
2, rue MoriceauThébault - 44300 Nantes

Président Fondateur : Jean Michel LARQUÉ
Secrétaire Général Fondateur : Yvan PRING

ASSOCIATION FRANÇAISE DE SUBBUTEO

De 1980 à 1983
Jean-Michel LARQUÉ



ASSOCIATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE-SUBBUTEO

De 1983 à 1986
Stéphane KLEIN





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE SPORT
2, rue MoriceauThébault - 44300 Nantes



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE

Les présidents de la Fédération Française de 1986 à 2012

De 1986 à 1988
Didier GUIZARD



Intérim 1988 (3 mois)
Marcel JABLONSKI



De 1988 à 1991
Stéphane KLEIN



De 1991 à 1995
Laurent GARNIER



De 1996 à 2000
Michel BARROT



De janvier à
mars 2000 (intérim)
Thierry VIVRON



De mars 2000 à
décembre 2000
Patrick ROUGER



De 2001 à 2004
Stéphane GERETTO



De 2004 à 2005
Alexandre POPOFF



De 2005 à 2007
Marc GUYOT



De 2007 à 2012
Laurent GARNIER





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE SPORT
2, rue MoriceauThébault - 44300 Nantes



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE SPORT

Les présidents de la Fédération Française à partir de 2012

De 2012 à 2013
Laurent GARNIER



Depuis 2013
Thomas PONTÉ



La Fédération est administrée par un Conseil Fédéral composé de 3 membres. Ils sont élus pour une durée de deux ans et sont rééligibles.

Le Président est choisi parmi les membres du Conseil Fédéral et est élu au scrutin secret. Le mandat du président prend fin avec la fin de son mandat.



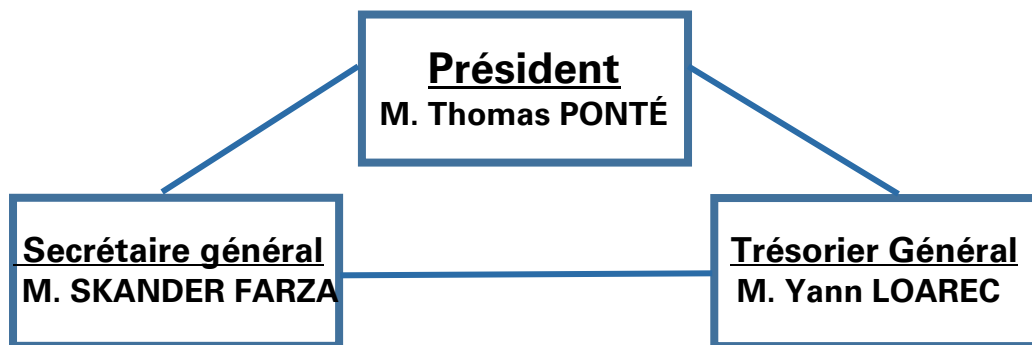


FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE SPORT
2, rue MoriceauThébault - 44300 Nantes

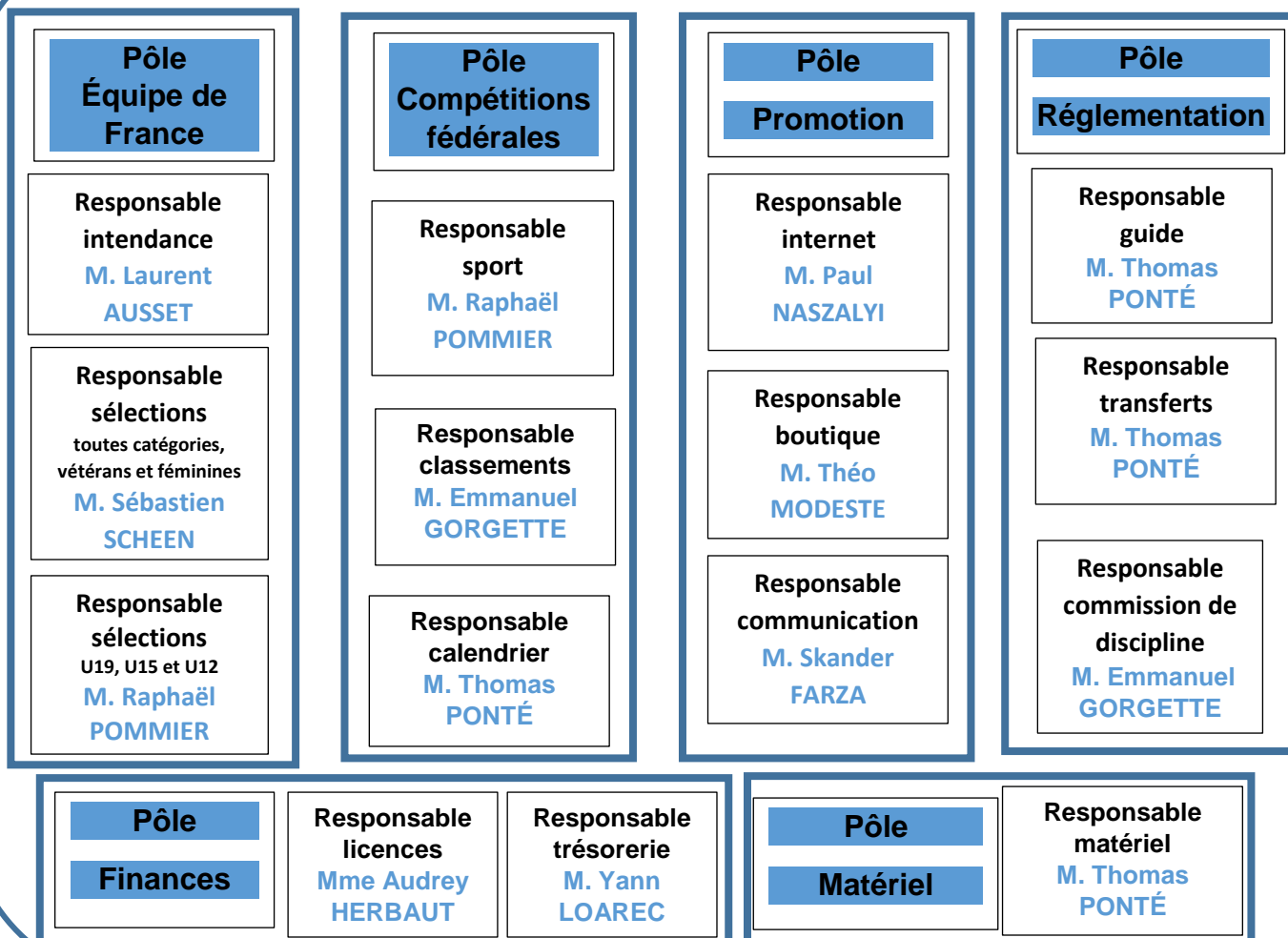
Mise à jour : septembre 2018

ORGANIGRAMME FÉDÉRAL

CONSEIL FÉDÉRAL



RESPONSABLES NATIONAUX ORGANIGRAMME





RESPONSABLES NATIONAUX

PÔLES DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Le Conseil Fédéral décide en fonction de ses forces en présence et de sa politique menée du nombre de pôles et de leur intitulé. Dans chaque pôle plusieurs Responsables sont nommés sous la direction du Conseil fédéral. Un pôle peut être créé ou débaptisé en cours de saison en fonction des aléas et des décisions prises par le Conseil fédéral.

Chaque Responsable doit assurer le suivi de son secteur d'activité et rendre compte de ses travaux. Il peut agir comme une force de proposition voire de vote quand le Conseil fédéral le juge nécessaire. Une personne peut avoir à sa charge plusieurs Responsabilités mais il va de soi que pour un travail efficace, il est conseillé de nommer un maximum de Responsables différents. Si une des activités générales est vacante, c'est le Conseil Fédéral qui est chargé de son administration.

La délégation de pouvoir qui est consentie à chaque Responsable par le Conseil fédéral implique que les décisions prises fassent l'objet d'un rapport.

Le Conseil Fédéral crée des commissions pour toutes les compétitions se déroulant sur le sol français. Il est membre de fait de ces commissions et peut désigner des éventuels autres membres pour l'aider dans sa tâche.

■ PÔLE ÉQUIPE DE FRANCE

☞ RESPONSABLE INTENDANCE ÉQUIPE DE FRANCE

Le **Responsable intendance Équipe de France** est chargé des déplacements de l'Équipe de France lors des compétitions internationales. Il collabore avec le sélectionneur et ses adjoints. Il est également chargé des équipements de l'Équipe de France.

☞ RESPONSABLE SÉLECTIONS TOUTES CATÉGORIES, VÉTÉRANS ET FÉMININES

Le **Responsable sélections toutes catégories, vétérans et féminines** établit le mode de sélection des joueurs qui représenteront la France dans ces catégories. Il nomme les capitaines pour les compétitions par équipe. Il est chargé des présélections pour les compétitions internationales, de l'organisation des rencontres internationales amicales ainsi que les stages de préparation. Il travaille de concert avec le Responsable Intendance et le Responsable sélections U19, U15 et U12.

☞ RESPONSABLE SÉLECTIONS U19, U15 et U12

Le **Responsable sélections U19, U15 et U12** établit le mode de sélection des joueurs qui représenteront la France dans ces catégories. Il nomme les capitaines pour les compétitions par équipe. Il est chargé des présélections pour les compétitions internationales, de l'organisation des rencontres internationales amicales ainsi que les stages de préparation. Il travaille de concert avec le Responsable Intendance et le Responsable sélections toutes catégories, vétérans et féminines.



■ PÔLE COMPÉTITIONS FÉDÉRALES

☞ RESPONSABLE SPORT

Le **Responsable sport** est chargé au bon déroulement en amont, pendant et après les compétitions fédérales. Il veille à l'application des règlements sportifs du Guide et peut trancher en cas de litige.

☞ RESPONSABLE CLASSEMENTS

Le **Responsable Classements** est chargé des classements de l'ensemble des différentes épreuves, Individuelles, Clubs et Catégories. Il produit mensuellement les classements nécessaires au bon fonctionnement des activités sportives. Il recueille les résultats nationaux et internationaux auprès des organisateurs.

☞ RESPONSABLE CALENDRIER

Le **Responsable calendrier** envoie les formulaires d'organisation de tournois puis recueille les réponses. Une fois décidées par le Conseil fédéral, il établit un calendrier en incorporant les compétitions internationales, qu'il aura au préalable transmis à la FISTF. Ce calendrier est publié sur les canaux de communication de la 3FTS et envoyé au club.

■ PÔLE PROMOTION

☞ RESPONSABLE INTERNET

Le **Responsable internet** s'occupe de toutes les publications fédérales sur internet par les divers canaux de communication de la 3FTS (site internet, réseaux sociaux...).

☞ RESPONSABLE BOUTIQUE

Le **Responsable boutique** est chargé de la vente et de l'approvisionnement de la boutique fédérale. Il s'occupe de la vente en ligne et de la vente physique en tenant un stand lors des compétitions et des manifestations auxquelles la 3FTS prend part. Il gère le stock et la promotion de la boutique.

☞ RESPONSABLE COMMUNICATION

Le **Responsable communication** gère les visuels de la fédération dans ses publications et ses actions de promotion à travers tous les supports à sa disposition (prospectus, vidéo, banderole, drapeau...). Il collabore activement avec le Responsable internet.

■ PÔLE RÉGLEMENTATION

☞ RESPONSABLE GUIDE

Le **Responsable guide** est chargé de la mise à jour du guide à l'issue de l'Assemblée fédérale annuelle. Il doit également veiller au respect des règlements par les licenciés et les clubs et peut être sollicité pour toute question concernant ces mêmes règlements. Il doit s'assurer que la Guide est facilement consultable dans sa dernière version sur internet et le mettre à disposition des licenciés en début de saison ou lors de leur adhésion en cours de saison. Il fait remonter au Conseil fédéral les articles désuets pour qu'ils soient officiellement modifiés lors de l'Assemblée fédérale annuelle.

☞ RESPONSABLE TRANSFERTS

Le **Responsable transferts** transmet aux clubs et aux joueurs individuels le formulaire à jour édité par la FISTF en rappellent les règlements en vigueur. Il veille à l'existence d'un formulaire traduit en langue française. Après validation du Conseil fédéral, il envoie à la FISTF les formulaires dûment remplis aux dates demandées.



☞ RESPONSABLE COMMISSION DISCIPLINE

Le **Responsable commission discipline** est chargé de débattre et de trancher avec les autres membres de la Commission des cas qui lui seront transmis par la 3FTS suite à un incident constaté par un rapport écrit. Dans la mesure du possible il doit auditionner un maximum de témoins de la scène avant de prendre une décision qui sera justifiée par l'utilisation des règlements mis à sa disposition dans le Guide. Il peut proposer au Conseil fédéral une modification de ces mêmes règlements.

■ PÔLE FINANCE

☞ RESPONSABLE FINANCES

Le **Responsable finances** est chargé du budget et des finances de la Fédération. Il réalise les comptes, rédige un rapport financier annuellement et propose un budget. Il doit également faire un état des finances à chaque conseil fédéral. Il collabore activement avec le Responsable licences pour le processus de paiement des licences.

☞ RESPONSABLE LICENCE

Le **Responsable licence** gère toute la partie affiliation auprès des clubs et des joueurs individuels. Il s'assure que ces acteurs aient facilement accès à la plateforme de prise de licences et les accompagne pour faciliter leur adhésion. Il leur rappelle les modalités (tarifs, catégories, délais) décidées pendant l'Assemblée fédérale annuelle. Il transmet à chaque organisateur la liste des joueurs à jour de leur cotisation et le cas échéant contacte les joueurs non en règles en leur rappelant les sanctions encourues. Il travaille de concert avec le Responsable finance concernant le processus de paiement des licences.

■ PÔLE MATÉRIEL

☞ RESPONSABLE MATÉRIEL

Le **Responsable matériel** s'assure de la disponibilité du matériel (tables, tréteaux, tapis, figurines, banderole, totems...) en cas d'organisations fédérales (tournois, démonstrations, animations) ou de mises à disposition aux clubs. Il note scrupuleusement l'état du matériel avant chaque utilisation et fait remonter au Conseil fédéral les cas d'endommagement. Il réalise un inventaire du matériel fédéral à chaque début de saison période pendant laquelle il doit sonder les clubs affiliés pour connaître leur possibilité et le cas échéant leur proposer un soutien de la 3FTS.

■ COMMISSION DES COMPÉTITIONS

☞ COMMISSION COUPE DE FRANCE

La **Commission Coupe de France** est l'organe fédéral responsable de l'organisation et de l'administration de la Coupe de France. Elle a la charge de l'ensemble des différentes épreuves, Individuelles, doubles, clubs et catégories. La délégation de pouvoir qui lui est consentie par le Conseil fédéral implique que les décisions prises fassent l'objet d'un rapport.

☞ COMMISSION CHAMPIONNATS DE FRANCE

La **Commission Championnats de France** est l'organe fédéral responsable de l'organisation et de l'administration des Championnats de France. Elle a la charge de l'ensemble des différentes épreuves, Individuelles, Clubs et Catégories. La délégation de pouvoir qui lui est consentie par le Conseil fédéral implique que les décisions prises fassent l'objet d'un rapport.

☞ COMMISSION GRAND-PRIX ET OPEN INTERNATIONAUX

La **Commission des Grands-Prix et Open Internationaux** est l'organe fédéral responsable du suivi des Grands Prix et Open Internationaux. Elle a un rôle de coordination et de conseil auprès des organisateurs. Elle s'assure du bon respect du cahier des charges. La délégation de pouvoir qui lui est consentie par le Conseil fédéral implique que les décisions prises fassent l'objet d'un rapport.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL DE TABLE SPORT
2, rue MoriceauThébault - 44300 Nantes

⇨ **COMMISSION GRANDS PRIX NATIONAUX**

La **Commission Grands-Prix Nationaux** est l'organe fédéral responsable du suivi du circuit FDT Grands Prix Compétitions. Elle a un rôle de coordination et d'organisation. Elle s'assure du bon respect du cahier des charges. La délégation de pouvoir qui lui est consentie par le Conseil fédéral implique que les décisions prises fassent l'objet d'un rapport.

⇨ **COMMISSION GRANDS TOURNOIS FÉDÉRAUX**

La **Commission des Tournois fédéraux** est l'organe fédéral responsable du suivi des Tournois fédéraux. Elle a un rôle de coordination et de conseil auprès des organisateurs. Elle s'assure du bon respect du cahier des charges. La délégation de pouvoir qui lui est consenti par le Conseil fédéral implique que les décisions prises fassent l'objet d'un rapport.

Le Président de la Fédération et les membres du Conseil Fédéral sont membres de droit de toutes les commissions